

Le bulletin Espace D



Desjardins
Caisse populaire de La Prairie

Des conseils stratégiques pour des épargnants avisés

Premier trimestre 2016

LA COURSE À L'ÉPARGNE

À VOS MARQUES, PRÊTS... ÉPARGNEZ !

La course aux REER, ça vous dit quelque chose ?
Si oui, c'est probablement parce que vous faites
comme près de la moitié des gens en cotisant
dans les deux premiers mois de l'année.

Peut-être même vous reconnaissez-vous dans les
20 % qui attendent moins de deux semaines avant
la date limite. Mais pourquoi diable autant de gens
cotisent-ils à leur REER à la dernière minute ?

Voici les explications de M. Pierre Payeur,
conseiller principal pour l'équipe Gestion
de patrimoine chez Desjardins.



DES ÉCONOMIES À L'ABRI DE L'IMPÔT POUR DANIELLE



Jadoul

PLEINE DE PROJETS

REER – CELI:

POUR VOUS SENTIR LIBRE
ET PROFITER PLEINEMENT DES
GRANDS JOURS DE VOTRE VIE

29 FÉVRIER 2016

Date limite pour cotiser au REER

1 800 CAISSES

desjardins.com/ReerCeli



Desjardins
Gestion de patrimoine

Coopérer pour créer l'avenir



LA COURSE À L'ÉPARGNE : 4 FACTEURS DE SUCCÈS EN PLACEMENT



1 INVESTIR TÔT DONNER MOINS POUR AVOIR PLUS

Investir tôt dans la vie, c'est moins coûteux et plus avantageux.

30 000 \$ Investis entre 30 et 39 ans

60 000 \$ Investis entre 41 et 60 ans

105 125 \$*
Valeur à 60 ans

104 158 \$*
Valeur à 60 ans

*Taux de rendement de 5 %.

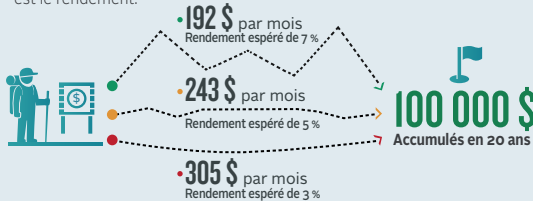
*Taux de rendement de 5 %.

2



OSER OUI! LA SÉCURITÉ A UN COÛT

Une réduction du niveau de risque d'un portefeuille compromet le potentiel de rendement à long terme. Plus le portefeuille comporte d'actions, meilleur est le rendement.



3



TENIR LE CAP DES ABSENCES CÔUTEUSES

Maintenir ses placements dans les marchés boursiers contre vents et marées est le meilleur des scénarios.

10 000 \$		10 000 \$		10 000 \$	
MAINTIEN DU PLACEMENT		ABSENCE DU MARCHÉ LES 20 MEILLEURES JOURNÉES		ABSENCE DU MARCHÉ LES 40 MEILLEURES JOURNÉES	
S&P/TSX	S&P 500	S&P/TSX	S&P 500	S&P/TSX	S&P 500
8,27 %	7,96 %	2,90 %	1,72 %	-0,65 %	-2,32 %
48 973 \$	46 269 \$	17 721 \$	14 067 \$	8 775 \$	6 254 \$

* Résultats au 31 décembre 2013 pour un investissement de 10 000 \$ effectué le 31 décembre 1992.

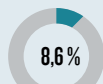
4



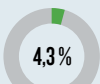
ÊTRE CONSEILLÉ C'EST PAYANT!

Les épargnants accompagnés par un conseiller obtiennent une meilleure performance globale à moyen et à long terme.

TAUX D'ÉPARGNE DES MÉNAGES



AVEC SERVICE-CONSEIL



SANS SERVICE-CONSEIL

RATIO DU TAUX DE CROISSANCE DE L'ACTIF AVEC SERVICE-CONSEIL

comparé à l'actif accumulé sans service-conseil



Source : Institut des fonds d'investissement du Canada (2012).

► L'ÉPARGNE EST « CONTRE-TENDANCE »

Le contexte socioéconomique y serait pour quelque chose : « Tout aujourd'hui nous incite à consommer. Avec les taux d'intérêt bas, et qui risquent de le rester au cours des prochaines années, on reporte l'épargne à plus tard et on devance les dépenses. » Plusieurs attendent l'approche de la déclaration de revenus pour cotiser au REER, dans l'espoir d'un remboursement d'impôt ou, à tout le moins, d'une réduction de la somme à payer.

Certains mythes persistent au sujet des REER et retarderaient la décision de plusieurs. « On entend souvent que les REER ne fournissent pas un bon rendement ou qu'on doit investir gros pour avoir un portefeuille diversifié, précise M. Payeur. Mais n'oublions pas que le REER est en quelque sorte un contenant dans lequel on peut investir dans une grande variété de produits de placement. Ce sont les choix de placement, déterminés par l'investisseur, qui jouent sur le potentiel de rendement du portefeuille. »

► LA CIGALE...

Une autre hypothèse soulevée est que plusieurs se remettent difficilement des dépenses excessives de la période des fêtes. « La campagne REER arrive à un moment de l'année où l'on a besoin de se replumer avant de pouvoir investir, ce qui expliquerait peut-être pourquoi certains attendent à la fin de février. »

Et il y a bien sûr la nature humaine, qui a souvent tendance à profiter des plaisirs de la vie avant d'économiser, le tout étant alimenté par les valeurs de la société de consommation.

► ... OU LA FOURMI ?

La nouvelle encourageante, c'est que l'autre moitié des investisseurs a déjà pris l'habitude de cotiser avant le début de l'année. Une solution simple est de procéder par prélèvements préautorisés, au montant et à la fréquence que vous souhaitez. Il suffit d'aussi peu que 25 \$ ou 50 \$ par paie pour vous éviter le stress d'avoir à trouver une somme plus imposante en début d'année.

À l'inverse, c'est aussi possible d'obtenir un prêt REER, que vous investissez maintenant et que vous rembourserez tout au long de l'année à venir. Cette solution peut être avantageuse si vous êtes discipliné et si vous remboursez une partie de votre emprunt avec le remboursement d'impôts que vous prévoyez obtenir.

IL SUFFIT D'AUSI PEU QUE 25 \$ OU 50 \$ PAR PAIE POUR VOUS ÉVITER LE STRESS D'AVOIR À TROUVER UNE SOMME PLUS IMPOSANTE EN DÉBUT D'ANNÉE.

► L'URGENCE D'AGIR

Les conséquences de ne pas épargner sont bien réelles et peuvent avoir des retombées sur la qualité de vie future, dont :

- retarder l'âge de la retraite, de quelques années à plusieurs années ;
- se mettre à risque en cas de maladie, d'accident ou de décès du conjoint ;
- vivre en dessous du seuil de la pauvreté.

« Nous devrions pourtant ressentir un sentiment d'urgence à la suite du désengagement du gouvernement de certains programmes (report de la pension de la Sécurité de la vieillesse à 67 ans) et de la désindexation de plusieurs fonds de retraite », insiste M. Payeur.

Après tout, Jean de La Fontaine n'écrivait-il pas « rien ne sert de courir ; il faut partir à point » ?

8 QUESTIONS FRÉQUENTES CONCERNANT LES REER

Emmanuelle Bertrand | Journaliste

À l'approche de la date limite du 29 février, le régime enregistré d'épargne-retraite (REER) est sur toutes les lèvres. Même si le nom est connu, son fonctionnement, lui, ne l'est pas toujours autant.

Voici les 8 questions les plus fréquemment posées à nos planificateurs financiers en ce temps-ci de l'année.

ÉCONOMIE D'IMPÔT

1. Si je cotise à un REER au nom de ma conjointe, est-ce que je vais quand même avoir un remboursement d'impôt ?

En cotisant au REER au nom de votre conjointe, selon vos droits de cotisation, vous profiterez de la déduction d'impôt et les sommes versées dans le REER appartiendront à votre conjointe. Vous pourrez équilibrer les revenus de retraite du couple et ainsi bénéficier d'un taux d'imposition inférieur au moment du retrait du REER.

2. Pourquoi cotiser au REER si, d'une façon ou d'une autre, je paie quand même de l'impôt ? Maintenant ou plus tard, qu'est-ce que ça change ?

Le principal avantage du REER est le report d'impôt qu'il permet. Une cotisation à votre REER permet de bénéficier d'une déduction dans vos revenus à votre taux d'imposition

actuel. À la retraite, votre taux d'imposition devrait être moindre, donc vous paierez moins d'impôt que la déduction que vous avez reçue. De plus, les sommes investies fructifient à l'abri de l'impôt jusqu'au moment du retrait.

3. Avec le fractionnement des pensions maintenant possible à la retraite, est-ce que ça vaut vraiment la peine de cotiser au REER de mon conjoint ou de ma conjointe qui a un revenu moindre ?

Oui. Le fractionnement de revenu* est permis à partir de 65 ans seulement, même si vous recevez des rentes de retraite avant cet âge. Le montant transféré à la conjointe ne peut pas excéder 50% de vos revenus de retraite. Donc, avant 65 ans, le REER au conjoint demeure une stratégie intéressante.

* Le fractionnement du revenu avant 65 ans est permis au fédéral (Québec ne le permet plus depuis 2014) seulement pour les revenus provenant des rentes viagères d'un régime de retraite ainsi que pour certains paiements reçus suite au décès de l'époux ou du conjoint de fait.

COTISATION ANNUELLE

4. Est-ce que je peux cotiser à mes REER même si je ne travaille pas ?

Pour pouvoir cotiser au REER, il faut avoir accumulé des droits de cotisations. Annuellement, nous cumulons des droits de cotisation de 18 % du revenu gagné l'année précédente. Ces droits peuvent être reportés et déduits dans les années futures, même celles où vous ne travaillez pas. Toutefois, avec un revenu de moins de 25 000 \$ par année, vous ne profiterez pas de l'avantage du REER, soit le report d'impôt.

L'argent placé dans un compte d'épargne libre d'impôt (CELI), lui, générera des revenus qui ne seront pas imposables. Par contre, vous n'aurez droit à aucune déduction lors de la cotisation. Le CELI est disponible pour tout Canadien de 18 ans et plus, peu importe qu'il ait des revenus de travail, de retraite et même s'il n'a aucun revenu. Il est permis de cotiser 5 500 \$ cette année et la limite cumulative depuis 2009 est de 46 500 \$.

5. Les taux d'intérêt sont tellement bas, est-ce que ça vaut vraiment la peine de prendre des REER ?

Le REER n'est pas tout à fait un placement. Il est comme un panier dans lequel nous déposons des cotisations qui donnent des déductions fiscales. Ensuite, il est possible de les faire fructifier en choisissant des types de placements, comme des certificats de placement garanti, des fonds communs de placement ou des titres boursiers, selon sa tolérance au risque et ses objectifs. Pour répondre plus précisément à cette question, il est essentiel de comprendre la différence entre épargner et investir.

REER OU CELI ?

6. Est-ce mieux de cotiser au REER ou au CELI ?

L'avantage du CELI et du REER, c'est qu'ils vous permettent d'accumuler de l'argent qui fructifie à l'abri de l'impôt. De plus, ces 2 régimes d'épargne



REER ou CELI? L'avantage de ces 2 régimes, c'est qu'ils permettent d'accumuler de l'argent qui fructifie à l'abri de l'impôt.

se complètent avantageusement puisqu'ils comblent généralement des besoins différents.

RETRAIT DES REER

7. Est-ce vrai que l'on perd sa pension de vieillesse lorsqu'on retire ses REER ?

Peut-être. Le montant retiré des REER s'ajoute aux revenus de l'année. En 2015, il faut atteindre 118 000 \$ de revenu annuel total pour perdre sa pension de vieillesse complètement. Une personne commence à perdre une partie de la Pension de sécurité de la vieillesse (PSV) lorsque son revenu personnel net est supérieur à 73 000 \$.

8. Que se passe-t-il au moment du retrait? Quelles sont les retombées financières ?

Le REER permet de reporter l'impôt à payer au moment des retraits. Généralement, le revenu est plus faible à la retraite que lorsque l'on a cotisé. Le taux d'imposition est donc plus faible. Le montant retiré du REER s'ajoute aux revenus imposables de l'année du retrait. Il y aura un impôt minimal retiré à la source, mais il ne correspondra peut-être pas à votre palier d'imposition. Vous aurez peut-être de l'impôt supplémentaire à verser lors de votre déclaration de revenus. Une bonne stratégie de décaissement vous permettra de prévoir quand et combien retirer de vos REER et, idéalement, de réduire votre facture fiscale.

Merci à Anik Lafrance, conseillère en investissement et retraite, Jacques Philippe, planificateur financier, et Sabah Boumane, conseillère en finances personnelles de la Caisse Desjardins Trillium, pour leur participation à cet article.

LE REER ET LE CELI SE COMPLÈTENT À MERVEILLE PUISQU'ILS COMBLENT GÉNÉRALEMENT DES BESOINS DIFFÉRENTS.